

ZAC du Domaine de Saint-Laurent - Levée partielle de la caution bancaire de bon achèvement - Classement des voiries dans le domaine public

M. LE MAIRE, Rapporteur : La ZAC du Domaine de Saint-Laurent est confiée à la Société Foncier Conseil.

Cette opération est en cours d'achèvement de commercialisation (les trois premières tranches sont vendues et la commercialisation de la quatrième tranche sera terminée début 1995).

Actuellement, les travaux de la première tranche sont achevés. Les travaux des deuxième et troisième tranches sont également terminés, à l'exception des travaux de finition des espaces verts, ainsi que le chemin de Cornandouille et de ses abords. Quant à la quatrième tranche, les travaux provisoires sont engagés. Après réception de l'ensemble de ces travaux, il convient de procéder à la réduction de la garantie d'achèvement, conformément aux articles 9, 10, 11, 12 du titre IV de la convention d'aménagement liant la Ville et Foncier Conseil. Il est donc proposé de ramener la garantie de bon achèvement de 4 700 000 F TTC à 1 000 000 F TTC.

Par ailleurs, la Société Foncier Conseil doit remettre à la Ville les voiries suivantes pour effectuer le classement dans le domaine public :

- parcelle cadastrée section LS n° 233 (correspondant aux rues Rimbaud, Elsa Triolet, John Perse) d'une superficie de 36 a 63 ca,

- parcelle cadastrée section LS n° 196 (correspondant aux rues Alfred de Musset et Francis Ponge) d'une superficie de 37 a 45 ca.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser la réduction de la garantie de bon achèvement de 4 700 000 F à 1 000 000 F,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif de cession des voiries définies ci-dessus pour classement dans le domaine public.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission d'Urbanisme et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.